



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Prospective Planification Habitat
Unité planification de l'urbanisme et risques

Affaire suivie par : Sonia Baron

Tél : 05 49 06 89 63

Mel : sonia.baron@deux-sevres.gouv.fr

**Direction départementale
des territoires**

Le directeur départemental

Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Président de la Communauté
d'agglomération du bocage
bressuirais

27 bd du colonnel Aubry
79304 BRESSUIRE

Niort, le **29 OCT. 2025**

Monsieur le président,

Par courrier en date du 30 septembre 2025, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet arrêté de la révision allégée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'agglomération du bocage bressuirais.

Ce dossier a été examiné par la CDPENAF lors de sa séance du 15 octobre 2025.

Je vous informe que la commission a rendu un avis favorable sur ce projet arrêté avec les réserves suivantes :

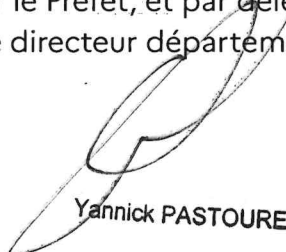
- l'extension du STECAL Nhx pour l'entreprise Eko Bois sur la commune de Le Pin n'est pas suffisamment justifiée et le règlement du secteur Nhx pas suffisamment encadré pour garantir la sobriété foncière,
- les dispositions réglementaires relatives à la gestion des eaux de ruissellement doivent être rappelées au porteur de projet, s'agissant de l'extension du STECAL sur le territoire de la commune de La Chapelle-Saint-Laurent.



Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Préfet, et par délégation,
le directeur départemental



Yannick PASTOUREAU

Copie :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire